

	Évaluation menée sur le terrain	✓
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

L'objectif de l'Emergency Tracking Tool (ETT) est de collecter des informations sur les mouvements de population importants et soudains, ainsi que sur des urgences de sécurité et climatiques. Les informations sont recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés ou d'observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur un mouvement qui a eu lieu **le 06 décembre 2023 dans la ville d'Ounianga-Kébir, située dans la province de l'Ennedi Ouest**, près de la frontière libyenne.

RESUMÉ DE L'ÉVÈNEMENT

 Population collectivement expulsée : 150 personnes	 Raison du mouvement: Expulsion collective	 Lieu de départ: Libye
 Lieu d'accueil: Ounianga-Kébir (Ennedi Ouest)	 Mode de transport: 6 véhicules	 Date du mouvement: 06 décembre 2023

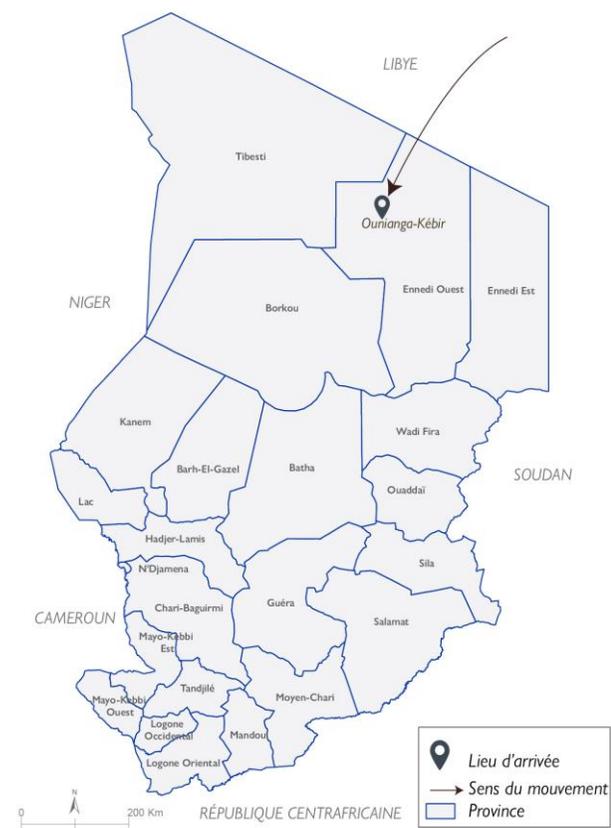
Le 01 décembre 2023, **150 ressortissants tchadiens** (dont dix mineurs, huit personnes âgées et deux personnes vivant avec un handicap physique) ont été expulsés collectivement de la Libye et sont arrivés dans la ville d'Ounianga-Kébir le 6 décembre 2023. Par ailleurs, ces derniers ont déclaré avoir été emprisonnés en Libye pendant une période allant de six mois à deux ans à Tripoli, Adjabia, Benghazi et Koufra avant d'être expulsés.

La grande majorité des personnes expulsées sont originaires d'Abéché, de Bol et d'Amtimean.

Ainsi, du 09 au 10 décembre 2023, parmi les 150 personnes expulsées, 138 ont reçu de l'assistance **en nourriture, des soins de santé et un transport vers leur localité d'origine** par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

BESOINS PRIORITAIRES

	Nourriture
	Santé
	Transport



Avertissement : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.